



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 132199

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la nécessaire reconnaissance du flamand comme langue régionale de France. Le flamand, tel qu'il est encore parlé dans certaines communes de l'arrondissement de Dunkerque, est reconnu langue régionale de France par le ministre de l'éducation nationale, bien qu'il soit enseigné dans quelques écoles de Flandre intérieure française. Cette expérience risque de s'arrêter si l'éducation nationale ne se décide pas à reconnaître le flamand parmi les langues régionales enseignées à titre optionnel en France et cela serait une perte incontestable pour le patrimoine culturel de notre pays. Il lui demande donc quand officialisera-t-il le flamand comme langue de France enseignée dans certaines écoles de l'arrondissement de Dunkerque.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132199

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3136

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)